



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
15.04.2010

Date de la convocation des conseillers :
15.04.2010

point de l'ordre du jour no:
03-B

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 23 avril 2010

Présents: Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents : Mutsch, bourgmestre, Spautz, échevin, Hannen, Codello, conseillers communaux

Le Conseil Communal;

Objet: Modification de l'ordre du jour

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'ordre du jour de la présente séance ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

décide à l'unanimité

de traiter le point 18 « Discussion relative à l'élargissement des compétences des agents municipaux (Pecherten) » mis à l'ordre du jour par Monsieur le conseiller Aly Jaerling après le point 8.

Le point 19 « Interpellation au sujet de la vidéosurveillance sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette » mis à l'ordre du jour par Monsieur le conseiller Marc Baum lors de la séance du conseil communal du 7 mai 2010.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 23.04.2010

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures